

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 565

25 mars 2011

SOMMAIRE

A. & C. Investment Company S.A.	27086	SLQ Tech S.à r.l.	27114
Ansomi S.à.r.l.	27090	Société civile de l'ASTORIA-BELAIR	27104
Arca Estate	27117	Société Immobilière Opava S.A.	27115
CDS Cars SA	27117	Soficob S.A., S.P.F.	27115
Design Fashion	27082	St Benoit Private Management S.A.	27115
DPGP Romania S.à.r.l.	27119	Sublim Investments S.A.	27115
Iron Mountain Information Management (Luxembourg) S.C.S.	27074	Sunbel Finance S.A.	27116
Mobsat Group Holding S. à r.l.	27088	Syncos Investments SA	27097
NorCab 1 S.à r.l.	27113	T2M Intérim S.à r.l.	27082
Nord Capital & Invest S.A.	27120	Takolux Spf S.A.	27114
PARGESA Luxembourg S.A.	27085	Taronga S.A.	27116
Reckitt Benckiser S.à.r.l.	27084	Tecnovert Spf S.A.	27090
Refinacis S.A.	27088	Tecuman S.A.	27117
Reigate Square Holdings S.à r.l.	27088	Tessa S.A.	27117
Ré Investissements & Participations S.A.	27087	TFAL Investments S.A. S.P.F.	27118
Renaissance Acquisitions S.à r.l.	27087	The Roman Square S.A.	27118
Revilux S.A.	27088	TM Property S.à r.l.	27118
Rida S.A.	27089	Top Energy S.A.	27118
Rima SA	27089	Touristfinanz SA	27119
R&K S.à r.l.	27113	Touristic Projects Re S.A.	27119
Roll-O-Pneus S.à r.l.	27087	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	27119
Running Holding S.A.	27089	Treburden S.A.	27120
Sabi Participation S.A.	27105	Trentadue Investimenti S.A.	27120
Saint-Pierre S.A.	27097	Triplane S.A.	27116
Samara Investment Holding S.A.	27113	Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl	27116
Santana Holding Spf S.A.	27104	Uncavasa Luxemburgo S.A.	27087
Sarquá S.à r.l.	27113	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	27120
Savannah Enterprises S.A.	27114	Usco Lux S.A.	27119
SGBT European Major Investments S.A.	27114	Washington Investment Luxembourg S.à r.l.	27105
Siemes Schuhcenter Luxemburg GmbH	27097	Zitro IP S.à r.l.	27097
Sitma International S.A.	27114	Zynga Luxembourg S.à r.l.	27089

Iron Mountain Information Management (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

- Iron Mountain Information Management, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, and its principal business office at 745 Atlantic Avenue, Boston Massachusetts, 02111, United States of America, ("IMIM") here duly represented by Ms. Michèle Sensi-Bergami, with professional residence at 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

- Iron Mountain Global Holdings, LLC, a company formed under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, and its principal business office at 745 Atlantic Avenue, Boston Massachusetts, 02111, United States of America, ("IM Global") here duly represented by Ms. Michèle Sensi-Bergami, with professional residence at 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association of a "société en commandite simple" which such parties declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a "société en commandite simple" which will be governed by the laws pertaining to such entity (hereafter the "Company") and by current Luxembourg laws, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The Company has the following corporate object:

The Company's purpose is to carry out a business that could involve (i) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and may also include the granting to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, of any assistance, loans, advances or guarantees; (ii) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; (iii) finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

The dissolution of the Company will require the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Art. 4. The Company will have the name Iron Mountain Information Management (Luxembourg) S.C.S.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating unanimously.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

In no event shall the Company's registered office be located or otherwise organized under the laws of United States of America or any U.S. state.

Capital - Shares - Share premium

Art. 6. The share capital is fixed at USD 94,445 (ninety-four thousand four hundred forty-five United States Dollars) represented by 94,445 (ninety-four thousand four hundred forty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 94,434 (ninety-four thousand four hundred thirty four) unlimited shares held by IMIM, the unlimited shareholder ("commandité"), and 11 (eleven) limited shares held by IM Global, the limited shareholder ("commanditaire").

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder's meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

The shares of the Company shall be paid up at such time and in such proportion and manner as determined by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Each unlimited and limited share confers identical voting rights in shareholders meetings.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Unlimited shares are non transferable unless such transfer is agreed by the unanimous consent of all the unlimited shareholders and by the majority of the limited shareholder by way of a resolution of the general meeting.

Limited shares are freely transferable among the limited shareholders.

Limited shares are non transferable to third parties unless such transfer is agreed by the unanimous consent of all the unlimited shareholders and by the majority of the limited shareholders by way of a resolution of the general meeting.

Any transfer of unlimited or limited shares will be duly registered in the share register of the Company which will be maintained at the registered office of the Company.

In compliance with Article 1690 of the Civil Code of the Grand-Duchy of Luxembourg, in case of a transfer of Unlimited Shares or Limited shares, the transferee shall notify the Company of such transfer.

Liability of the shareholders

Art. 10. Subject to articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholder is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s). They may be dismissed ad nutum.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager or, in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company a manager is only responsible for the execution of its or his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. The limited shareholders shall take no part in the management of the Company in the meaning of article 11 of the Articles, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 13. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Unless otherwise provided for in these Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unanimous vote of the shareholders (limited and unlimited), all present or represented.

Decisions of the shareholders in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as resolutions passed at a shareholders' meeting. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing

Financial year - Balance sheet

Art. 14. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 15. At the end of each financial year, the Company's accounts are prepared and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory, balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the approval of the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit of the Company.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The shareholders, upon proposal of the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may decide to make interim distributions before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the unlimited shareholder.

When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the shareholders in proportion to their respective shareholdings.

Applicable law

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

In any event of dispute involving the Company or these Articles, the shareholders of the Company irrevocably agree that the courts of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction.

Transitory measures

The first accounting period shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

The share premium of the Company may be totally or partially reimbursed by decision of the shareholders of the Company taken under private seal and will therefore not need to be formalized in front of a notary.

Subscription

- the 94,434 (ninety-four thousand four hundred thirty four) unlimited shares have been subscribed by IMIM and have been fully paid through a contribution in kind consisting of (i) a payable amounting to USD 600,000,000 (six hundred million United States Dollars), and (ii) its interest in Iron Mountain Cayman Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, which amounts to a global fair market value of USD 1,450,000,000 (one billion four hundred fifty million United States Dollars (the "Contribution 1").

- the 11 (eleven) limited shares have been subscribed by IM Global and have been fully paid through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution 2" and together with Contribution 1, the "Contribution").

All the shares have been fully paid up in kind, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Valuation

The net value of the Contribution above amounts to a global total of USD 850,100,000 (eight hundred fifty million one hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 5 January 2011, whereby the founders of the Company acknowledge their responsibility as founding shareholders in the framework of this incorporation by a contribution in kind and which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 94,445 (ninety-four thousand four hundred forty-five United States Dollars) to the share capital and
- USD 850,005,555 (eight hundred fifty million five thousand five hundred fifty-five United States Dollars) the share premium account of the Company, of which USD 9,445 (nine thousand four hundred forty-five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Iron Mountain Information Management, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, and its principal business office at 745, Atlantic Avenue, Boston Massachusetts, 02111, United States of America.

According to article 11 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 7,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille onze, le cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaissent:

- Iron Mountain Information Management, Inc., une société constituée selon le droit du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis à c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington,

Delaware, 19808, États-Unis d'Amérique, et son établissement principal au 745 Atlantic Avenue, Boston Massachusetts, 02111, United States of America, ("IMIM") ici représentée par Madame Michèle Sensi-Bergami, résidant professionnellement au 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

- Iron Mountain Global Holdings, LLC, une société constituée selon le droit du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis à c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, États-Unis d'Amérique, et son établissement principal au 745 Atlantic Avenue, Boston Massachusetts, 02111, United States of America, ("IM Global") ici représentée par Madame Michèle Sensi-Bergami, résidant professionnellement au 32A, rue Zenon Bernard, L-4031, Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ces dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société en commandite simple (la «Société»), régie par les lois s'appliquant à ce genre d'entité et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La société a l'objet social suivant:

L'objet de la Société est d'opérer des activités pouvant inclure (i) la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut aussi inclure l'octroi à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société, ou ladite société holding, filiale ou toute autre société ou toute société dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, prêts, avances ou garanties; (ii) d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; (iii) et enfin de réaliser toute opération en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction de droits civiques, la liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ou dirigeant ne mettent pas fin à la Société.

La dissolution de la Société nécessite le consentement unanime de tous les associés de la Société.

Art. 4. La dénomination de la Société sera «Iron Mountain Information Management (Luxembourg) S.C.S.»

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg par une décision simple du gérant ou, en cas de multiples gérants, du conseil de gérance.

Le siège social de la Société ne doit en aucun cas être situé ou autrement organisé selon les lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout état américain.

Capital - Parts sociales - Prime d'émission

Art. 6. Le capital social est fixé à 94.445 USD (quatre-vingt quatorze mille quatre cent quarante cinq dollars américains), représenté par 94.445 (quatre-vingt quatorze mille quatre cent quarante cinq) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) chacune, divisé en 94.434 (quatre vingt quatorze mille quatre cent trente quatre) parts sociales de commandité détenues par IMIM, l'associé commandité, et 11 (onze) parts sociales de commanditaire détenues par IM Global, l'associé commanditaire.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen, à tout moment, par une décision de l'assemblée des associés prise dans les formes requises par l'article 13 des Statuts.

Les parts sociales doivent être souscrites et payées dans les conditions de délai, de proportion et de la manière déterminée par l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Chaque part sociale de commandité et de commanditaire confère un droit de vote identique dans les assemblées d'associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles, à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-détenteurs de parts doivent nommer une unique personne pour les représenter à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales de commandités sont incessibles, à moins qu'un tel transfert soit accepté avec le consentement unanime de tous les associés commandités et par une majorité des associés commanditaires par une résolution de l'assemblée générale.

Les parts sociales de commanditaires sont librement cessibles entre associés commanditaires.

Aucune cession de parts sociales de commanditaires à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément unanime de tous les associés commandités et d'une majorité des associés commanditaires donné par voie de résolution en assemblée générale.

Toute cession de parts sociales de commandité ou de commanditaire devra être enregistrée dans le registre des parts sociales de la Société qui sera conservé au siège social de la Société.

Conformément à l'article 1690 du Code civil du Grand-Duché de Luxembourg, en cas de cession de parts sociales de commandité ou de commanditaire, le cessionnaire devra notifier à la Société d'un tel transfert.

Responsabilité des associés

Art. 10. Suite aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, les associés commandités sont solidairement responsables des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés. Ils pourront être révoqués à tout moment et sans justification.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne pourra jamais être gérant de la Société.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou le conseil de gérance s'il existe plusieurs gérants, aura/ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes des Statuts sont respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance, s'il existe plusieurs gérants.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, s'il existe plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou le conseil de gérance, s'il existe plusieurs gérants, peut, au cas par cas, subdéléguer tout ou parties de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou le conseil de gérance, s'il existe plusieurs gérants, déterminera/ont les responsabilités, la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

Les convocations pour toute réunion du conseil de gérance devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 1 (un) jour avant la date fixée pour la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et mentionner les points à l'ordre du jour.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque réunion du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessite la présence de deux gérants, présents soit en personne, soit par procuration ou bien représentés, qui formeront un quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en réunion du conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, soit formulées dans un document écrit, transmis par voie postale, électronique ou par télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Tout les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Art. 12. Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de l'article 13 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

Assemblée générale des associés

Art. 13. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf clause contraire dans ses Statuts, les décisions collectives ne sont valables que si elles ont été adoptées par un vote unanime des associés (commandités et commanditaires) présents et représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les associés auront le même effet que les résolutions prises en assemblée générale. Dans un tel cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique ou par tout autre moyen de communication approprié.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. A la fin de chaque exercice social de la Société, un bilan est préparé et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire contenant une indication de la valeur des avoirs et dettes de la Société. L'inventaire, les comptes annuels et le compte de profits et pertes sera soumis à l'approbation.

Art. 16. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de résultats.

Art. 17. L'excédent favorable du compte annuel de profits et pertes de la Société, après déduction des frais généraux, amortissements et frais, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 18. Les associés, sur proposition du conseil de gérance, peuvent décider d'effectuer des distributions de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant), et étant démontré que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices à reporter et les réserves disponibles, moins les pertes à reporter et les sommes allouées à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts (le cas échéant).

Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les associés commandités.

Quand la liquidation de la Société est clôturée, l'excédent de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 20. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

En cas de litige avec la Société ou ses Statuts, les tribunaux de Luxembourg ont compétence exclusive d'après un accord irrévocable des associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

La prime d'émission de la Société pourra être totalement ou partiellement remboursée par décision des associés de la Société prise sous seing privé et ne nécessitera pas d'être formalisée devant notaire.

Libération - Apport

- les 94.434 (quatre-vingt quatorze mille quatre cent trente quatre) parts sociales de commandités ont été souscrites par IMIM et ont été intégralement payées par un apport en nature constitué de (i) d'une dette d'un montant de 600.000.000 USD (six cent millions de dollars américains), et (ii) ses participations dans Iron Mountain Cayman Ltd, une société constituée selon le droit des îles Caymans ayant son siège social sis à c/o Maples Corporates Services Ltd, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104 Iles Caymans avec une juste valeur de marché globale de 1.450.000.000 USD (un milliard quatre cent cinquante millions de dollars américains) (l'«Apport 1»)

- les 11 (onze) parts sociales de commanditaires ont été souscrites par IM Global et ont été intégralement payées par un apport en nature constitué d'une créance d'un montant de 100.000 USD (cent mille dollars américains) (l'«Apport 2», et ensemble avec l'Apport 1, l'«Apport»).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en nature, la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport mentionné ci-dessus s'élève à une valeur globale de 850.100.000 USD (huit cent cinquante millions cent mille dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les fondateurs de la Société selon une déclaration de valeur de l'Apport du 5 Janvier 2011, dans lequel les fondateurs reconnaissent leur responsabilité d'associés fondateurs dans le cadre de cette création par apport en nature et qui devra rester annexée à cet acte et soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est réparti comme suit:

- 94.445 USD (quatre-vingt quatorze mille quatre cent quarante cinq dollars américains) au capital social et
- 850.005.555 USD (huit cent cinquante millions cinq mille cinq cent cinquante cinq dollars américains) au compte prime d'émission de la Société, duquel montant 9.445 USD (neuf mille quatre cent quarante cinq dollars américain) sont alloués à la réserve légale.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Iron Mountain Information Management, Inc., une société constituée selon le droit du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social sis à c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, et son établissement principal au 745 Atlantic Avenue, Boston Massachusetts, 02111, United States of America.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera tenue par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société sera situé au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 7,100.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/305. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004307/423.

(110004285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

T2M Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 113.469.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021990/9.

(110025856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Design Fashion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.977.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrick CAMUS, Conseil en communication, né à Paris le 30 juin 1951, demeurant au 12, avenue Léonce Bucquet, F-92380 Garches (France)

2) Madame Cécile HUET, sans profession, née à Fresnes le 11 février 1973, demeurant au 12, avenue Léonce Bucquet, F-92380 Garches (France),

3) Madame Claire MONIER, Chef de produits, née à Montpellier le 1^{er} juin 1967, demeurant au 23, avenue Jean Jaures, F-43100 Brioude (France),

tous ici représentés par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

En vertu de trois procurations datées du 14 décembre 2010. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société sera active dans le domaine de la propriété intellectuelle et plus particulièrement dans la création et la vente de marques et modèles pour prêt-à-porter.

La société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "DESIGN FASHION" société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EUR) représenté par SOIXANTE (60) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT DIX EUROS (210.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signature peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les compte annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ici représentée somme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux SOIXANTE (60) parts sociales et ont déclaré les libérer par apport en espèces d'un montant total de douze mille six cents euros (12.600.- EUR) comme suit:

- Madame Cécile HUET prénommée: vingt (20) part sociales
- Monsieur Patrick CAMUS prénommé: vingt (20) part sociales
- Madame Claire MONIER prénommée: vingt (20) parts sociales

TOTAL: soixante (60) parts sociales.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Cécile HUET, sans profession, né à Fresnes le 11 février 1973, demeurant au 12, avenue Léonce Bucquet, F-92380 Garches (France)
- Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, né à Haine-saint-Paul (Belgique) le 22 novembre 1973, et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

La société sera engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59121. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2010.

Référence de publication: 2011004976/140.

(110005492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Reckitt Benckiser S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2011 que:

- Colin Day a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 8 février 2011;
 - Mary Elizabeth Doherty, née le 24 octobre 1957, demeurant professionnellement à GBSL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élue aux fonctions de gérante avec effet au 8 février 2011, en remplacement de Colin Day.
- Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021250/13.

(110025442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

PARGESA Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 25.901.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of October, before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Pargesa Holding S.A., a company duly incorporated under the laws of Switzerland,, having its registered office at 11, Grand Rue, 1204 Genève, Switzerland, registered with Registre du Commerce du Canton de Genève under number CH-660-0015958-3 (the Parent),

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société holding sous forme de société anonyme existing under the name of Pargesa Luxembourg S.A., with registered office at 1 rue de Namur, L-2211 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 25.901 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 7, 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 256 of 1987. The articles of association of the Company have not been amended since;
- the Company's capital is set at CHF 50,000,000 (fifty million Swiss Franc) represented by 50,000 (fifty thousand) shares in registered form, having a par value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Franc) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 1 rue de Namur, L-2211 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pargesa Holding S.A., une société constituée et organisée existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 11, Grand Rue, 1204 Genève, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-660-0015958-3 (la Société Mère),

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société holding sous forme de société anonyme existant sous la dénomination Pargesa Luxembourg S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 rue de Namur, L-2211 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.901 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 256 de 1987. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à CHF 50.000.000 (cinquante millions de Francs Suisse), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de CHF 1.000 (mille Francs Suisse) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 1 rue de Namur, L-2211 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R.Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47027. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Référence de publication: 2011015808/88.

(110017637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

ACICO, A. & C. Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 15.764.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011, LAC / 2011 / 1159.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.

- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 50, Avenue J.-F. Kennedy.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011021445/20.

(110025066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Renaissance Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 36.862.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011021243/11.

(110025356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Roll-O-Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5211 Sandweiler, 2, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 120.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021244/10.

(110025376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ré Investissements & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.330.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021249/11.

(110025180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Uncavasa Luxemburgo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.036.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date 12 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 246 du 09 juin 1992.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 18 mai 2000 sous seing privé, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 899 du 19 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société UNCAVASA LUXEMBURGO S.A. tenue en date 23 décembre 2010 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1 démission du mandat des administrateurs suivants;

- Monsieur José M, PAGES BESTARD, demeurant professionnellement à Barcelone (Espagne)

- Monsieur Joan PORTALS MARTI, demeurant professionnellement à Barcelone (Espagne)

2 Démission du mandat des administrateurs-délégués suivants:

- Monsieur José M, PAGES BESTARD, demeurant professionnellement à Barcelone (Espagne)

- Monsieur Joan PORTALS MARTI, demeurant professionnellement à Barcelone (Espagne)

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour la Société UNCAVASA LUXEMBURGO S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2011022572/22.

(110027409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Refinacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.920.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021251/11.

(110025181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.504.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2011 que:

- Colin Day a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 8 février 2011;
 - Mary Elizabeth Doherty, née le 24 octobre 1957, demeurant professionnellement à GBSL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élue aux fonctions de gérante avec effet au 8 février 2011, en remplacement de Colin Day.
- Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021252/13.

(110025448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Revilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 25.549.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021253/10.

(110025338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 760.446,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 125.311.

EXTRAIT

Monsieur Geoffrey Leland a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Apax Partners S.A.;
- Mark Ellison;
- Franck Legoux;
- Paolo Simonato; et
- Bruno Ducharme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011021539/20.

(110025272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Rida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 139.668.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021255/11.

(110025182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Rima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021256/10.

(110025114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Running Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 71.680.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021258/11.

(110025183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.977.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 décembre 2010

1. Mme Karyn Renee SMITH a démissionné de son mandat de gérante de classe A avec effet au 20 décembre 2010.
2. Mme Karyn Renee SMITH a été nommée comme gérante de classe B avec effet au 20 décembre 2010 pour une durée indéterminée.
3. M. Alberto FASANOTTI a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 20 décembre 2010.
4. M. Alberto FASANOTTI a été nommé comme gérant de classe A avec effet au 20 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 janvier 2011

1. Le nombre de gérants de classe B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
2. Mme Sarah Emery ROBSON, paralegal employée, née dans le Massachussets (Etats-Unis d'Amérique), le 9 août 1976, demeurant à 3234, Washington Street #2, San Francisco, Californie, 94115, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Zynga Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011022592/22.

(110026738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Tecnovert Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Extrait du procès-verbal des délibérations d'une réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social de la société le 1^{er} février 2011 à 12.00 heures.

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen et décide de nommer Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en ses lieux et place au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011021320/16.

(110025349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ansomi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 158.011.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Sigmund Haland, born on the 28th December 1961 in Klepp (Norway), portfolio manager professionally residing at 60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Me Florent Kling, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 December 2010,

The proxy given, respectively signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), under the name of "Ansomi S.à.r.l." (the "Company").

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time, as the case may be, by a decision of the single member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation as provided in Article 18 hereof.

Art. 3. The object of the Company is to render advisory services of any kind and provide assistance to Lux Nordic Wealth Management S.A. in connection with the management of the assets of one or more sub-funds of Nordea Dedicated Investment Fund, a *société d'investissement* existing under the laws of Luxembourg or such other entities as may be managed or advised by Lux Nordic Wealth Management S.A. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and the development of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the commune of Luxembourg by decision of the board of managers or, to the extent permitted by the Law, to any other commune within the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

In the event the board of managers determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) consisting of one hundred and twenty-five (125) units with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.

A unit may only be transferred or devolved subject to the consent required by article 189 of the Law.

A transfer of units shall be executed by notarial or private deed. Transfer of units will be binding upon the Company or third parties only following a notification to, or acceptance by, the Company as provided in article 1690 of the Civil Code.

A register of members shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each member, his residence or elected domicile, the number of units held by such member, the amounts paid in on each unit, and any transfers of units and the dates of such transfers.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the single member or, if applicable, pursuant to a resolution of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation, as provided in Article 18 hereof.

Art. 7.

1. When the Company is composed of one single member, such member exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the members.

Articles 194 to 196 and article 199 of the Law are not applicable in that case.

2. If there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by a written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the members by registered mail.

In that case, the members shall cast their vote and mail it to the Company within a period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

3. Notwithstanding the foregoing, a regularly constituted general meeting of the members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of the members shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to the members at least ten days prior to the general meeting.

Each unit is entitled to one vote. A member may act at any general meeting by appointing another person as its proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic mail.

Except as otherwise required by the Law, resolutions at a general meeting of the members duly convened will be passed by a simple majority of the units outstanding.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Subject to Article 7 (1) and (2), the annual general meeting of the members shall be convened to be held at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the annual general meeting on the 20th April in each year at 11 a.m. and for the first time in 2011.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of the members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the general meeting.

Art. 9. The Company shall be managed by one or more managers who need not be members of the Company. If there is more than one manager, without prejudice to article 14, the managers shall act as a board.

The managers shall be elected by the members at their annual general meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A manager may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the general meeting of the members.

Art. 10. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to two delegates of its choice, provided that such delegates fulfill the conditions of article 19 of the law of 5th August 1993 as amended. A delegate may be revoked at any time and for any reason by a decision of the board of managers. The first delegates of the Company are appointed by the members.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, or, provided the genuineness thereof is established, other means of electronic transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear and speak with each other. The participation in a board meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, director, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the members.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved and signed by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

Art. 13. The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law or by the present articles to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in the event there is a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. The annual accounts of the Company are supervised by one or several auditors who shall qualify as "réviseurs d'entreprises" to be appointed by the board of managers. Such auditors will deliver their report to the board of managers.

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of the members, upon recommendation of the board of managers, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of managers, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions set out by Law, upon decision of the board of managers.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers.

The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a unit during five years may not thereafter be claimed by the unit holder; such dividend shall be forfeited by the unit holder and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of unit holders.

Art. 18. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of the members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of the members, subject to the quorum and voting requirements provided for by the Law.

Art. 20. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law as amended.

Art. 21. As long as a single member holds all units of the Company, the Company shall exist as a single member company pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, Mr. Sigmund Haland prenamed, has subscribed and entirely paid up one hundred and twenty-five (125) units for twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) with a par value of one hundred Euros (EUR 100) per unit.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. Mr. Sigmund Haland, prenamed, is appointed manager for a period ending with the next annual general meeting of members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that, at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document, having been read aloud to the appearing person who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed the present original deed together with us, the notary.

Suit la traduction de l'acte qui précède

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sigmund Haland, né le 28 décembre 1961 à Klepp (Norvège) gestionnaire de portefeuille avec résidence professionnelle au 60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Me Florent Kling, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 décembre 2010.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, ès qualité, a demandé au notaire d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par le comparant une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"), sous la dénomination de "Ansomi S.à.r.l." (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des Statuts telles que prévues à l'article 18.

Art. 3. La Société a pour objet de rendre des services de conseil et d'assistance de toute sorte à Lux Nordic Wealth Management S.A., en rapport avec la gestion des avoirs d'un ou de plusieurs sous-fonds de Nordea Dedicated Investment Fund, une société d'investissement de droit luxembourgeois ou de toute autre entité gérée ou conseillée par Lux Nordic Wealth Management S.A. La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré vers un autre endroit à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou, dans la mesure où la Loi le permet, vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger, se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Une part sociale ne peut être transférée ou léguée entre vifs ou à cause de mort que moyennant consentement conformément à l'article 189 de la Loi.

Un transfert de parts sociales doit être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à, ou son acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés devra être tenu au siège social de la Société.

Ce registre contiendra le nom de tout associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales détenues par lui, les sommes payées par part sociale, ainsi que tout transfert de parts sociales et les dates de ces transferts.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, telles que prévues à l'article 18.

Art. 7.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que l'article 199 de la Loi ne sont pas applicables.

2. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution écrite, dont le texte sera envoyé par le conseil de gérance aux associés, par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés devront émettre leur vote et l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

3. Nonobstant les dispositions ci-avant, toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées générales d'associés seront convoquées par le conseil de gérance par convocation adressée par lettre recommandée aux associés au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par courrier électronique.

Sauf dispositions légales contraires, les résolutions des assemblées générales des associés dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des parts sociales en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg précisé dans la convocation de l'assemblée générale annuelle, le 20 du mois d'avril de chaque année à 11 heures, et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances exceptionnelles, appréciées de façon discrétionnaire par le conseil de gérance, le requièrent.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et heures prévus dans les convocations y relatives.

Art. 9. La Société est gérée par un gérant ou par plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance, nonobstant l'article 14.

Les gérants sont élus par les associés lors de l'assemblée générale annuelle des associés pour une période d'un an et remplissent leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux délégués de son choix, à condition que ceux-ci remplissent les conditions de l'article 19 de la loi du 5 août 1993, telle qu'elle a été modifiée. Tout délégué peut, à tout moment, et pour toute raison être révoqué par une décision du conseil de gérance. Les premiers délégués de la Société sont désignés par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote majoritaire des présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance devront recevoir une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera précisée dans la convocation. La nécessité d'une convocation peut être supprimée par le consentement de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par d'autres moyens de transmission électronique de chaque gérant. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, courrier électronique, un autre gérant comme son représentant.

Un gérant peut assister, et être considéré comme étant présent, à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de l'autre partie contractante), ce gérant informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne décidera ni ne votera sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant dans cette transaction à la prochaine assemblée générale des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul document ou plusieurs documents distincts.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

Art. 13. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature unique du gérant et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants de la Société, ou par la signature unique de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 15. Les comptes annuels de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs, ayant la qualité de "réviseurs d'entreprises", qui seront nommés par le conseil de gérance. Les réviseurs soumettront leur rapport au conseil de gérance.

Art. 16. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Art. 17. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment le montant restant des bénéfices nets annuels sera affecté et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider, de temps à autre, du versement de dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, dans les conditions prévues par la Loi, sur décision du conseil de gérance.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance, au lieu et à l'heure décidée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra, par la suite, plus être réclamé par le porteur de cette part sociale; il sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non demandés qui seront détenus par la Société pour le compte des porteurs de parts sociales.

Art. 18. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la liquidation de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, procédant à cette dissolution, et qui déterminera (ou détermineront) les pouvoirs et émoluments des liquidateurs.

Art. 19. Les Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 20. Toutes les matières non régies par les Statuts seront soumises à la Loi telle que modifiée.

Art. 21. Aussi longtemps que l'associé unique détient toutes les parts sociales, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi seront applicables, entre autres.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été ainsi établis par la partie comparante, M. Sigmund Haland, prénommé, a souscrit et intégralement libéré cent vingt-cinq (125) parts sociales pour douze-mille cinq cents Euros (EUR 12.500) ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne désignée en tête des présentes, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
2. Monsieur Sigmund Haland, prénommé, est nommé gérant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KLING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55629. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur p.d. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005542/363.

(110006646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Siemes Schuhcenter Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021263/10.

(110025115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 148.320.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 24 janvier 2011 que Monsieur Juan Ortiz de Viveiros, domicilié au 1 Paseo de Los Lagos, Vivienda 10, Pozuelo de Alarcon, E-28223 Madrid, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 24 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011021370/14.

(110025423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Saint-Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 52.889.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 04 janvier 2011

Est nommé administrateur de catégorie A, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie A démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021278/15.

(110025137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Syncos Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.029.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- CESA HOLDING S.A., ayant son siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, represented by Mr Willem Van Cauter, Auditor, with professional address at L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, by virtue of one proxy given under private seal., which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- Monsieur Willem Van Cauter, Auditor, with professional address at L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon,

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "SYNCOS INVESTMENTS SA"

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31.000,- (thirty one thousand), divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100,- (hundred) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 100.000,- (hundred thousand) divided into 1.000 (thousand) shares with a par value of EUR 100,- (hundred) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, dated December 30th 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at first Monday in June.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at December 31, 2010.

The first annual General Meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 310 shares as follows:

1.- CESA HOLDING SA	309 shares
2.- Monsieur WILLEM VAN CAUTER	<u>1 share</u>
TOTAL:	310 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty one thousand) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2016:
 - a) Mrs. Marie Immacolata FLORANGE, born August 28, 1965 in Moyeuve-Grand (France), residing professionally in L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
 - b) Mr. Jérémy STEFFEN, comptable, born May 14, 1985 in Arlon (Belgium), residing professionally in L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
 - c) Mrs. Galina ROKOSUIEVA, born January 4, 1960 in Belojarsk (Russia), residing professionally in L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à.r.l., with registered office in L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- CESA HOLDING S.A, ayant son siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- 2.- Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "SYNCOS INVESTMENTS SA".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen, Grand-duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000,- (cent mille) qui sera divisé en 1.000 (mille) actions de EUR 100,- (cent) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 30 décembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

1.- CESA HOLDING SA	309 actions
2.- Monsieur WILLEM VAN CAUTER	1 actions
TOTAL:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 43 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

b) Monsieur Jérémie STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

c) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 52610.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 janvier 2011. Relation: LAC/2011/113. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006957/353.

(110006951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Société civile de l'ASTORIA-BELAIR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg E 943.

Monsieur Lucien FELL, gérant de la Société, est décédé le 1^{er} décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2011021264/10.

(110025518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Santana Holding Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 85.298.

Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} février 2011

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen et décide de nommer Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en ses lieux et place au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011021280/15.

(110025346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.278.

Il résulte d'une lettre datée du 11 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021277/11.

(110025062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Washington Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 157.998.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(A) KKR Global Infrastructure Investors L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under number 43026 at the Cayman Islands Registrar for Exempt Limited Partnership, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure Limited,

(B) KKR European Infrastructure Investors L.P., a Scottish limited partnership with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered under number 8364 with the Scottish Registrar of Limited Partnerships, acting through its general partner KKR European Infrastructure Limited,

(C) KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 44484 at the Cayman Islands Registrar for Exempt Limited Partnership, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure SBS L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure SBS Limited;

Each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, pursuant to proxies dated 17 December 2010, which initially by the appearing person and the notary shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Washington Investment Luxembourg S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Washington Investment Luxembourg S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 48 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
KKR Global Infrastructure Investors L.P.	750,000
KKR European Infrastructure Investors L.P.	250,000
KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P.	250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Nicolas Gheysens	24, rue Jean Goujon, F - 75008 Paris	12 December 1976	Tourcoing (France)
Guido Lucio Mitrani	Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD London (United Kingdom)	12 April 1983	Buenos Aires (Argentina)
Stefan Lambert	61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	8 January 1964	Trier (Germany)
Wolfgang Zettel	61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	15 November 1962	Konstanz (Germany)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

(A) KKR Global Infrastructure Investors L.P., une exempted limited partnership des Iles Caymans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans et inscrite sous le numéro 43026 auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caymans, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Infrastructure L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR Infrastructure Limited,

(B) KKR European Infrastructure Investors L.P., une limited partnership de droit écossais, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ, inscrite sous le numéro 8364 auprès du Scottish Registrar of Limited Partnerships, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR European Infrastructure Limited,

(C) KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., une exempted limited partnership des Iles Caymans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans et inscrite sous le numéro 44484 auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caymans, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Infrastructure SBS L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR Infrastructure SBS Limited;

Chacune représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, en vertu de procurations datées du 17 décembre 2010, lesquelles, paraphées par la personne comparante et le notaire, resteront annexées avec le présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Washington Investment Luxembourg S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Washington Investment Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (€ 0,01)

chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs viceprésident(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots

«responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
KKR Global Infrastructure Investors L.P.	750.000
KKR European Infrastructure Investors L.P.	250.000
KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P.	250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au :

61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Nicolas Gheysens	24, rue Jean Goujon, F - 75008 Paris	12 December 1976	Tourcoing (France)
Guido Lucio Mitrani	Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres (Royaume Uni)	12 avril 1983	Buenos Aires (Argentina)
Stefan Lambert	61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	8 janvier 1964	Trèves (Allemagne)
Wolfgang Zettel	61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	15 novembre 1962	Constance (Allemagne)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011006109/436.

(110006095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

R&K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.146.

—
Décision des associés

Les associés de la société R&K S.à r.l., acceptent la démission de Monsieur Ridvan KARAKULUNÇ en tant que gérant administratif et de Monsieur Daoud FARAN, gérant technique de la société et ce à partir du 2 février 2011.

Est nommée comme gérant à partir du 2 février 2011 Monsieur Himmet KARABULUT, employé privé, né le 8 septembre 1981 à Sarrebourg (France) demeurant à F-57290 FAMECK, 105, rue du Général Henry avec pouvoir d'engager lui-seul la société en toutes circonstances.

Diekirch, le 3 février 2011.

Himmet KARABULUT / Halil KARABULUT.

Référence de publication: 2011021429/14.

(110024512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Samara Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 34.680.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011021279/11.

(110025807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sarqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.218.

—
Il résulte d'une lettre datée du 11 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021281/11.

(110025700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.625,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 février 2011, a décidé d'accepter:

- La démission de Andrew Frey en qualité de gérant B de la Société avec effet au 31 janvier 2011;

- La nomination avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Michael Huber, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique) le 7 décembre 1968 et ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, N-Y 10152 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 31 janvier, 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Gérant A

- Alain STEICHEN, Gérant A

- Michael HUBER, Gérant B

- Peter EZERSKY, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole Götz
Gérant A

Référence de publication: 2011022789/22.

(110027032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Savannah Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.777.

Il résulte d'une lettre datée du 11 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021282/11.

(110025701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

SGBT European Major Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021287/10.

(110025010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sitma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021291/10.

(110024880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

SLQ Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 99.138.

Le 5 avril 2010, l'associée unique de la société a décidé le transfert du siège de la société à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

Pour SLQ TECH SARL

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011021292/11.

(110025602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011022562/23.

(110027045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Société Immobilière Opava S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 45.462.

Par la présente, je soussignée, Nathalie Ferrari né le 3 juillet 1973 à Briey, et demeurant professionnellement au 18 Rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg vous informe de ma démission avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 11/01/2011.

Nathalie Ferrari.

Référence de publication: 2011021294/11.

(110025157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Soficob S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021296/10.

(110024968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

St Benoit Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.766.

Il résulte d'une lettre datée du 11 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021302/11.

(110025702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sublim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.498.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011021308/12.

(110024979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Triplane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.481.

—
Par la présente je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre société.

Vous voudrez bien procéder à l'enregistrement et à la publication au registre de commerce de cette démission.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Luc Sunnen.

Référence de publication: 2011021339/10.

(110025588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sunbel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 132.902.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société le 1^{er} février 2011

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen à partir du 1^{er} janvier 2011 et nomme Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusque l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait et traduction sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011021309/15.

(110025348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 125.485.

—
Les comptes annuels au 05 Avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Mr Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2011021315/13.

(110025086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Taronga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.405.

—
Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021317/11.

(110024895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CDS Cars SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 20, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 91.963.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 02.02.2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes par liquidation les opérations de la liquidation de la société anonyme CDS CARS SA, ayant eu son siège social à L-6470 Echternach, 20 rue de la Montagne, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91963.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

Pour extrait conforme
Me Claude SPEICHER
Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011021402/15.

(110024576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Tecuman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.070.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021321/11.

(110024896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Arca Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.147.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 2 février 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Marc VAN DEN BRAND, en tant d'administrateur, est acceptée avec effet au 31 décembre 2010.

- La nomination de Monsieur Thierry KOHNEN, avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, né le 22 juin 1972 à Verviers (Belgique) en tant que administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

- Le renouvellement du mandat de Codelux S.A., domiciliée au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 9 février 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011021624/21.

(110025742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Tessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.152.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021322/11.

(110024897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

TFAL Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 février 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011021323/11.

(110024975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

The Roman Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021324/11.

(110024898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

TM Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.101.

Avec effet au 25 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Volkhard Otto Mett et Monsieur Steffen Haydt comme nouveaux gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée.

Avec effet 1^{er} février 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246).

A cette même date, les adresses de Messieurs Mett et Haydt sont également au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246)

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TM Property S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011021326/18.

(110025382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Top Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.916.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021328/11.

(110024899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

DPGP Romania S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

DPGP Romania S.à r.l.
Martinus Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2011021474/14.

(110025139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Touristfinanz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.052.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021330/11.

(110024900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Touristic Projects Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 123.556.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021331/11.

(110025703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.268.080,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Le bilan de la société au 30 Juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011021332/13.

(110024841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Usco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 134.152.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USCO LUX S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011021346/12.

(110025437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Treburden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.251.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021335/11.

(110024902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Trentadue Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.930.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021336/11.

(110024903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021340/10.

(110025404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Nord Capital & Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.204.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14/02/2011.

Pour la société
C.F.N. GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse Postale:
B.P.80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011024876/17.

(110026861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.
